



## NOUVEL APPEL A CANDIDATURE

### POUR L'ETABLISSEMENT OU LE RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

Les candidatures reçues ne permettant pas d'obtenir une représentation suffisante de certaines parties du territoire communal, le Collège communal de la Ville d'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE annonce ~~l'établissement~~, le renouvellement intégral ~~ou partiel~~<sup>1</sup> de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le Conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° une répartition géographique équilibrée ;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission.

L'acte de candidature contient :

- 1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; (*Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune*).
- 2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;
- 3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont introduits **exclusivement au moyen du formulaire spécifique d'acte de candidature** (disponible sur le site internet de la ville [www.olln.be](http://www.olln.be)) et adressés au Collège communal dans les délais suivants : **du 27 mai au 30 juin 2019 inclus**.

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

Les candidatures introduites lors du 1<sup>er</sup> appel à candidatures sont conservées et ne doivent donc pas être réintroduites.

Toute demande de renseignement est adressée au Service Urbanisme de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, Espace Cœur de Ville, 2, 1340 Ottignies ou à l'adresse mail [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be).

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 20 mai 2019

Le Directeur général,

G. Lempereur



La Bourgmestre, Par délégation,

C. du Monceau, 1<sup>er</sup> Echevin

<sup>1</sup> Selon le cas, utiliser le terme adéquat et biffer la mention inutile